

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



**Conseil et Bureau métropolitains
9 octobre 2026**

—→ Les grandes délibérations

MEL Dossier de presse



Sommaire

- 4.** Un nouveau projet de territoire pour construire la métropole résiliente de demain
- 8.** Gardiennes de l'eau : la protection de la ressource en eau, levier de transformation innovante du territoire
- 12.** 1 million d'arbres : la MEL passe à l'action et dévoile les premiers projets de plantation du territoire
- 14.** Plan Métropolitain de sauvegarde : face aux crises, la MEL moteur de la solidarité intercommunale
- 16.** La MEL fait don de ses anciennes rames de tramway à la ville ukrainienne de Mykolaïv

Un nouveau projet de territoire pour construire la métropole résiliente de demain

■ Le mandat 2026-2032 s'ouvre dans un contexte de profondes mutations environnementales, démographiques, économiques et sociales, qui appellent la MEL à anticiper les évolutions du territoire et à préparer son avenir. Pour répondre à ces enjeux, un diagnostic approfondi a permis d'identifier les grandes dynamiques à l'œuvre, les atouts sur lesquels s'appuyer et les défis à relever. La délibération cadre adoptée aujourd'hui constitue une étape structurante pour la MEL. Elle fixe trois grandes orientations stratégiques qui donneront le cap de l'action métropolitaine pour les six prochaines années et poseront les fondations du futur projet de territoire. Elle définit ainsi un cadre commun pour guider les priorités, orienter les politiques métropolitaines et porter les ambitions de la MEL tout au long du mandat.

Un projet de territoire fondé sur 3 grandes orientations stratégiques



Une métropole forte de ses atouts, consciente de ses défis

La délibération adoptée ce jour marque le début d'une démarche de long terme. Elle croise les orientations prises par les différentes politiques de la MEL et s'appuie sur les enseignements du diagnostic territorial réalisé dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale* (SCoT) et pose les bases du futur projet de territoire métropolitain.

Avec 1,2 million d'habitants, 95 communes et près de 600 000 emplois, la MEL dispose de nombreux atouts : une position stratégique au cœur de l'Europe du Nord-Ouest, un tissu économique diversifié, un enseignement supérieur dynamique et un territoire riche de ses habitants et de ses ressources.

Elle doit toutefois relever des défis majeurs, liés notamment aux inégalités sociales et territoriales, aux mutations économiques, aux mobilités et au changement climatique.

→ Une métropole riche de ressources et de singularités

• Un territoire multipolaire et diversifié

Contrairement aux métropoles organisées autour d'une ville-centre dominante, la MEL s'appuie sur un réseau de communes aux profils et aux fonctions variés. Cette diversité constitue une richesse : elle favorise les complémentarités entre villes, bourgs et espaces ruraux et permet d'offrir un large choix de situations et de lieux de vie, au plus près des habitants.

• Une métropole largement rurale et agricole

Près de la moitié du territoire métropolitain est constituée d'espaces naturels, agricoles et forestiers. La MEL est la métropole française la plus agricole. Cette particularité est un atout majeur à l'heure où la préservation des sols, l'alimentation locale et l'adaptation au changement climatique deviennent des priorités.

• Une véritable « métropole de l'eau »

Le territoire est traversé par un important réseau de cours d'eau, relié au système Seine-Escaut et à la façade maritime du nord de l'Europe. L'eau occupe ainsi une place importante dans l'identité du territoire. Depuis plusieurs décennies, la MEL agit pour préserver cette ressource, devenue essentielle face aux effets du changement climatique.

• Un territoire riche de ses habitants et de sa vie locale

La métropole dispose également d'un capital humain, culturel et associatif particulièrement riche. La jeunesse du territoire, la vitalité de la vie culturelle, la diversité du tissu associatif et la tradition d'accueil participent pleinement à l'identité du territoire. Sa capacité à accueillir des événements d'envergure nationale et internationale contribue également à son attractivité.

→ Des défis à relever

• Des inégalités sociales et territoriales encore importantes

Malgré ses atouts, la MEL reste marquée par de fortes inégalités entre les habitants et les territoires. Le revenu médian y est inférieur à celui de nombreuses autres métropoles et près d'un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Les quartiers prioritaires concentrent une partie des difficultés sociales et économiques, mais certains territoires périurbains et ruraux connaissent aussi des situations de vulnérabilité, liées notamment à l'isolement, au vieillissement ou à un accès plus difficile aux services.

• Un accès à l'emploi encore insuffisant

La MEL continue de créer de la richesse et des emplois, mais cette dynamique ne bénéficie pas à tous les habitants. Le taux d'emploi reste inférieur à la moyenne nationale et le chômage demeure élevé. Dans le même temps, les emplois industriels et productifs ont fortement reculé. L'enjeu est donc de créer davantage d'emplois accessibles aux habitants, tout en répondant aux besoins en compétences des entreprises et aux transformations de l'économie.

• Des déplacements encore très dépendants de la voiture

La voiture reste très présente dans les déplacements du quotidien, notamment entre le domicile et le travail. Cette dépendance pèse sur le budget des ménages et peut limiter l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements. Elle contribue également aux émissions de gaz à effet de serre. Développer des alternatives concurrentielles et performantes à la voiture individuelle est donc essentiel pour améliorer les conditions de vie et accélérer la transition écologique.

- **Des vulnérabilités accentuées par le changement climatique**

Le changement climatique renforce les fragilités du territoire : fortes chaleurs, tensions sur la ressource en eau, risques d'inondation, perte de biodiversité... Ces phénomènes affectent la qualité de vie et ne touchent pas tous les habitants de la même manière. L'adaptation au changement climatique est donc un enjeu à la fois environnemental, social et territorial.

- **Dessols à préserver en aménageant autrement**

La lutte contre l'artificialisation des sols impose de revoir les façons de construire et de développer la métropole. Il s'agit de privilégier la transformation de l'existant : rénover les quartiers, reconvertir les friches, réutiliser les terrains déjà urbanisés et développer une urbanisation économe de l'espace et respectueuse du cadre de vie. Cette évolution permet de répondre aux besoins du territoire tout en préservant les espaces naturels et agricoles. Elle offre aussi l'opportunité de construire une métropole plus sobre, plus résiliente et mieux équilibrée.

*Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification intercommunale qui s'inscrit dans une démarche de développement durable. Il vise à définir un projet d'aménagement et de développement cohérent à l'échelle d'un territoire, au-delà des frontières communales.

Entré en vigueur en mai 2017, le SCOT de Lille Métropole fixe ainsi les grandes orientations de développement de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes Pévèle Carembault à l'horizon 2035. Il concerne près de 1,3 million d'habitants répartis sur 133 communes.

Pour accompagner la mise en œuvre de ce projet collectif, le Syndicat mixte du SCOT s'appuie sur l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, qui intervient autour de trois grandes priorités : l'appropriation du SCOT par les acteurs du territoire, sa mise en œuvre et son suivi.

En 2025, le Syndicat mixte a engagé la révision du SCOT afin de l'adapter aux nouveaux enjeux et aux évolutions du territoire. Cette démarche se poursuivra au cours des prochains mois, avec pour objectif l'adoption d'un SCOT révisé en 2028.

Pour en savoir plus sur cette révision et découvrir comment y participer, rendez-vous [ici](#).

Une gouvernance fondée sur le dialogue et la co-construction

Parce que les grands défis ne peuvent être relevés collectivement qu'en associant l'ensemble des acteurs du territoire, la MEL affirme sa volonté de faire vivre ce projet et ses déclinaisons avec les communes, les partenaires institutionnels et les habitants. La démarche reposera sur trois principes :

1. Une coordination renforcée des politiques métropolitaines

Un comité de coordination stratégique des politiques d'aménagement sera mis en place afin d'assurer la cohérence entre les différents projets, documents de planification et opérations structurantes du territoire.

2. Un partenariat étroit avec les communes

La MEL souhaite renforcer le dialogue avec les maires et les collectivités locales afin de bâtir des projets adaptés aux réalités de chaque territoire et capables de répondre aux enjeux communs de la métropole.

3. Des projets conçus en proximité avec les habitants

Les habitants et usagers sont au cœur de l'action de la MEL et le souhait est de les associer le plus en amont des projets. L'objectif est de favoriser l'adhésion, d'améliorer la qualité des projets et de mieux répondre aux besoins exprimés par les usagers.

« Nous ouvrons aujourd'hui une nouvelle étape pour la MEL : celle d'un projet de territoire qui donne un cap clair pour les six prochaines années. Notre responsabilité est de préparer une métropole qui améliore concrètement le quotidien et qui accélère son adaptation aux transformations écologiques. Notre ambition est celle d'une métropole plus souveraine, plus agréable à vivre et plus résiliente. »

Eric Skyronka

Président de la Métropole Européenne de Lille



Gardiennes de l'eau : la protection de la ressource en eau, levier de transformation innovante du territoire

■ Aujourd'hui, en Conseil métropolitain, la Métropole Européenne de Lille a adopté la stratégie cadre « Gardiennes de l'eau » pour la période 2026-2032. Dans la continuité de la Charte adoptée en 2019 et étendue en 2024, cette nouvelle feuille de route réaffirme un principe essentiel : protéger durablement la ressource en eau potable tout en permettant aux 29 communes concernées de poursuivre leur développement et d'améliorer le cadre de vie de leurs habitants. Face aux effets du changement climatique, la MEL porte avec cette stratégie l'ambition d'un territoire plus résilient, plus innovant et plus responsable.

Un territoire métropolitain innovant, une charte pour l'accompagner

Avec la feuille de route 2026-2032, la Métropole Européenne de Lille donne une nouvelle impulsion au projet des Gardiennes de l'eau et **s'accompagne d'une mise en œuvre opérationnelle donnant à chaque objectif de la Charte une traduction sur le terrain, en lien avec les communes et les acteurs du territoire.**

Cette nouvelle étape s'appuie sur les ambitions de la Charte de 2019, enrichies par le bilan réalisé et adaptées aux enjeux actuels du territoire. **Elle s'articule autour de cinq axes : l'eau comme patrimoine commun, la transition agricole et alimentaire, les mobilités durables, les nouvelles façons d'habiter et un développement économique responsable.**

Les Gardiennes de l'eau

→ Cinq axes



5 axes pour fédérer autour d'une ambition commune

Afin de poursuivre les actions engagées, la Métropole souhaite avec cette feuille de route renforcer leur cohérence et organiser une gouvernance partagée entre les acteurs du territoire métropolitain autour d'une ambition commune : faire de la protection de la ressource en eau un levier de transformation territoriale et de développement durable. La MEL agit sur 5 axes avec des outils mis en œuvre pour les réaliser :

→ L'eau, notre patrimoine à préserver pour demain

Le premier axe vise à faire de l'eau un véritable patrimoine commun et à construire un cadre de vie agréable, résilient et adapté aux évolutions climatiques. Pour y parvenir, la MEL mène depuis 2022 un Plan de paysage à l'échelle des 29 communes Gardiennes de l'eau, qui permet de construire avec les communes une vision partagée de l'avenir du territoire, en valorisant ses paysages et ses spécificités tout en renforçant la protection de la ressource en eau. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie métropolitaine de développement de la nature en ville et des espaces naturels. Aujourd'hui, avec la nouvelle feuille de route, le Plan de paysage se traduit désormais par un programme d'actions, des outils pour accompagner les projets et des réalisations concrètes, avec l'objectif de rendre cette transformation visible et mesurable dans le quotidien des habitants. **Concrètement, la MEL agit pour préserver la ressource en eau en accompagnant les communes dans leurs projets, en favorisant la végétalisation et la désimperméabilisation, en renforçant la protection de la nappe et des réseaux d'assainissement, en sensibilisant les habitants et en valorisant les espaces liés à l'eau.**

→ Protéger nos espaces et activités agricoles

L'objectif ici est de faire évoluer les pratiques agricoles et alimentaires pour mieux protéger durablement la ressource en eau. Le Plan d'Engagement pour l'Agriculture et la Nature Périurbaine (PEANP) joue un rôle central en préservant les terres agricoles et les espaces naturels stratégiques. Il permet de transformer les orientations des Gardiennes de l'eau en actions concrètes et durables sur le terrain. **Concrètement, la MEL agit pour protéger les activités agricoles en soutenant l'agroécologie et les filières locales, en préservant le foncier agricole, en accompagnant les agriculteurs via les Paiements pour Services Environnementaux et en soutenant l'élevage, les prairies et les espaces naturels participant au cycle de l'eau.**

→ Repenser notre mobilité pour faciliter les déplacements dans les GDE

La mobilité au sein du territoire Gardiennes de l'eau est un axe important pour ses habitants. Il vise à concilier les besoins de déplacement avec la protection de la ressource en eau. Comment ? Il s'agit à la fois de réduire les risques et les impacts liés aux mobilités, de faciliter les déplacements du quotidien et de développer des alternatives à l'autosolisme, en favorisant des modes de transport plus durables et adaptés aux besoins du territoire. Cet objectif et les actions mises en œuvre s'appuient sur le Plan de mobilité Métropolitain adopté par la MEL en 2023. **Concrètement, la MEL agit pour repenser les mobilités en développant les mobilités actives, en facilitant les connexions aux pôles d'échanges, en encourageant la marche et les mobilités durables dès l'école, en faisant évoluer les pratiques de déplacement, en sécurisant le transport de marchandises et en renforçant les transports collectifs structurants.**

→ Développer un territoire de « l'habiter autrement »

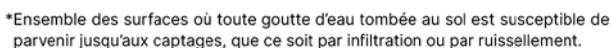
Il est nécessaire d'anticiper les évolutions des modes de vie et répondre aux besoins futurs en logements, tout en préservant les ressources et la qualité de vie des communes. **Concrètement la MEL agit pour développer « l'habiter autrement » par la mobilisation du foncier et du bâti existants, la reconquête des logements vacants, le renouvellement urbain, le développement du logement social, l'adaptation de l'habitat au vieillissement de la population et en facilitant l'émergence de projets urbains réalisables et équilibrés et en associant les habitants à leur conception.**

→ Adapter le modèle de développement économique

Développer une économie responsable dans les Gardiennes de l'eau, c'est accompagner le dynamisme économique du territoire tout en préservant durablement la ressource en eau et l'environnement. **Concrètement, la MEL agit pour un développement économique plus résilient et sobre en faisant évoluer les activités existantes, en prévenant mieux et en maîtrisant les risques liés aux activités industrielles, et en accompagnant les nouveaux développements économiques sous la réserve qu'ils ne détériorent pas la situation environnementale.**

Le territoire des Gardiennes de l'eau concerne les communes situées sur les aires d'alimentation des captages du Sud de la Métropole et de Salomé, qui fournissent environ 40 % de l'eau potable métropolitaine. L'enjeu de la Charte des Gardiennes de l'eau de la MEL est donc de faire de la protection de cette ressource un véritable levier de transformation du territoire, en agissant simultanément sur ses cinq grands axes.

Depuis son lancement, cette démarche s'est traduite concrètement par 115 actions engagées et 30 projets opérationnels, dont plus de 80 % sont aujourd'hui réalisés ou en cours. Elle s'est également accompagnée d'évolutions du PLU3 permettant de mieux protéger les captages, d'encadrer les activités susceptibles de polluer l'eau, tout en favorisant le renouvellement urbain et une utilisation plus efficace des espaces déjà urbanisés.





« Avec les Gardiennes de l'eau, nous faisons un choix politique clair : protéger notre ressource en eau sans renoncer au développement de notre territoire. C'est tout l'enjeu de cette nouvelle feuille de route : faire de la protection de l'eau un levier pour mieux aménager, mieux produire et mieux vivre sur notre territoire. Pour les six prochaines années, nous voulons franchir une nouvelle étape avec les 29 communes Gardiennes de l'eau et construire un territoire résilient, responsable et attractif. »

Eric Skyronka

Président de la Métropole Européenne de Lille

1 million d'arbres : la MEL passe à l'action et dévoile les premiers projets de plantation du territoire

■ **Face au changement climatique, planter un arbre est un véritable geste utile pour préserver la biodiversité, améliorer le cadre de vie et contribuer à la santé des habitants. Avec sa Stratégie Nature et Eau et le dispositif « 1 million d'arbres », la Métropole Européenne de Lille accélère la végétalisation du territoire. Après l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en juin 2026, 9 projets de boisements d'intérêt écologique sont soutenus et 16 communes bénéficient d'un accompagnement technique de la Métropole : une nouvelle étape pour faire de ses engagements des réalisations concrètes, au plus près des communes et des habitants.**

9 communes lauréates : les premières graines du dispositif « 1 million d'arbres »

Cette première édition de l'appel à manifestation d'intérêt boisement permet de semer les premières graines concrètes du dispositif 1 million d'arbres. **Sur les 10 communes candidates, 9 ont été retenues pour la saison de plantation 2026-2027, avec des projets représentant au total 1,5 hectare de nouveaux boisements, soit environ 250 arbres et 3 500 arbustes.**

Pour financer cette première étape, **la MEL mobilise 44 529 € HT de soutien, sur un montant total de dépenses de 185 128 €.** Cette dynamique engagée se poursuivra en début d'année 2027 avec le lancement d'une nouvelle édition de l'AMI et par le lancement de nouveaux outils d'accompagnement.

Les 9 communes lauréates (Armentières, Bondues, Emmerin, Herlies, Marquette-lez-Lille, Roncq, Sainghin-en-Weppes, Toufflers et Wasquehal) portent des projets principalement situés dans des secteurs périurbains et ruraux.

Ces projets visent à préserver et reconquérir la biodiversité locale, tout en répondant aux enjeux liés au changement climatique, notamment à la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Ils s'appuient sur les solutions fondées sur la nature pour apporter des réponses concrètes aux vagues de chaleur, dont les effets sont particulièrement marqués dans les secteurs urbains denses.

Zoom sur la diversité des projets soutenus

Les 9 communes lauréates mettent en œuvre des projets variés, adaptés aux spécificités de leur territoire : création de bosquets à Armentières et Emmerin, régénération du parc du Bois Leurent à Roncq, plantations d'arbres à Bondues et Marquette-lez-Lille, ou encore création de nouveaux espaces plantés à Wasquehal, Toufflers, Herlies et Sainghin-en-Weppes. Plusieurs projets associent également les habitants ou les écoles, comme à Armentières, Emmerin et Toufflers, tandis que Wasquehal et Sainghin-en-Weppes intègrent leurs plantations à des opérations municipales respectivement « 1 naissance / 1 arbuste » et « 1 arbre / 1 banc ».

Ces projets permettent ainsi de faire entrer davantage d'arbres et d'arbustes dans les espaces publics, de renforcer la biodiversité locale et de créer des îlots de fraîcheur, au plus près des habitants.

Un soutien métropolitain en ingénierie écologique

Cette première édition de l'AMI a également permis d'initier une dynamique d'accompagnement en ingénierie écologique plus large : 16 communes de moins de 15 000 habitants bénéficient d'ores et déjà d'une assistance technique des services de la MEL pour préparer la deuxième édition de l'AMI, prévue début 2027 et les plantations qui seront réalisées à l'hiver 2027-2028. L'objectif est de poursuivre ce changement d'échelle, avec de nouveaux projets de boisement toujours plus ambitieux et un budget global de 390 000 € dédié à l'accompagnement des communes.

La MEL pourra prendre en charge jusqu'à 45 % du coût des projets, dans la limite de 30 000 € par projet : 35 % de base, auxquels peuvent s'ajouter une bonification de 5 % pour les projets situés dans une zone à enjeu d'intérêt écologique et 5 % supplémentaires lorsque les végétaux sont labellisés « Végétal local » ou équivalent.

Cette montée en puissance doit permettre d'amplifier progressivement les plantations et de contribuer, année après année, à l'objectif métropolitain d'un million d'arbres supplémentaires d'ici 2035.

Renforcer la place de l'arbre sur le territoire métropolitain

Au-delà de l'accompagnement technique et financier des communes, la MEL déploie, dans le cadre de sa Stratégie Nature et Eau et de l'objectif « 1 million d'arbres supplémentaires plantés d'ici 2035 », un ensemble d'actions et de projets en faveur de l'arbre, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, depuis 2024, 120 000 arbres et arbustes ont déjà été plantés par la MEL, à travers ses interventions sur son patrimoine naturel, ses projets d'aménagement, le soutien à l'agroforesterie ou encore la reconquête des cours d'eau.

Parmi les opérations emblématiques, 4,5 hectares ont été aménagés et 5 000 arbres installés dans quatre communes Gardiennes de l'Eau (Lesquin, Allennes-les-Marais, Templemars et Noyelles-lès-Seclin) grâce notamment au cofinancement permis par le rachat de crédits carbone. La MEL accompagne également depuis plusieurs années les agriculteurs du territoire dans la plantation de haies et d'arbres en agroforesterie, en partenariat avec les Planteurs Volontaires et Lys Deûle Environnement : plus de 40 000 arbres et arbustes ont été plantés au cours des deux dernières saisons.

Enfin, à travers l'opération « Plantons le décor », portée par Espaces naturels régionaux (ENRx) et soutenue par la MEL, deux points de distribution sont proposés sur les espaces naturels métropolitains. Lors de la saison 2025-2026, 130 commandes ont ainsi été livrées aux habitants, représentant 2 830 arbres et arbustes, dont 230 fruitiers, avec des distributions organisées au Relais Nature de Santes et à Villeneuve d'Ascq. **Ces actions, menées avec les communes, les agriculteurs, les associations et les habitants, constituent autant de contributions concrètes à l'objectif métropolitain de renforcer durablement la place de l'arbre sur le territoire.**

« Avec les premiers projets engagés dans 9 communes, le dispositif « 1 million d'arbres » entre dans une nouvelle phase : celle de la concrétisation. Notre ambition est claire : changer durablement le visage de notre métropole en redonnant toute sa place à l'arbre et à la nature dans nos communes. C'est un choix politique pour construire une métropole plus durable, plus résiliente et plus agréable à vivre. La MEL met son expertise et ses moyens au service des communes pour passer des engagements aux réalisations. Planter aujourd'hui, c'est faire le choix de la métropole que nous voulons pour demain. »

Eric Skyronka

Président de la Métropole Européenne de Lille



Plan Métropolitain de sauvegarde : face aux crises, la MEL moteur de la solidarité intercommunale

■ **Inondations, événements météorologiques extrêmes, risques industriels, rupture de réseaux ou de services essentiels : face à des risques qui dépassent les frontières communales, la Métropole Européenne de Lille met en place son Plan métropolitain de sauvegarde (PMS), un cadre commun pour anticiper les risques, coordonner les moyens et accompagner les communes. Construit avec les communes, ce dispositif organise à l'échelle métropolitaine les moyens et les coopérations nécessaires pour mieux faire face aux situations de crise.**

La MEL renforce la solidarité entre ses 95 communes face aux situations de crise

Constitué de 95 communes avec un bassin d'1,2 million d'habitants, le territoire métropolitain est exposé à plusieurs types de risques : les inondations constituent le premier risque naturel, auxquels peuvent s'ajouter des mouvements de terrain, des risques industriels, des phénomènes météorologiques extrêmes et des ruptures de services essentiels, qu'elles soient accidentelles ou liées à une cyberattaque. Ces risques ont un point commun : ils ne s'arrêtent pas aux limites communales.

Un dispositif complémentaire à ceux des communes et de l'État

Le PMS ne se substitue ni aux Plans communaux de sauvegarde (PCS), ni au dispositif ORSEC. Il répond à une obligation légale issue de la loi de modernisation de la sécurité Civile (2004), élargie par la loi Matras du 25 novembre 2021. Il n'empiète ni sur les pouvoirs du Maire, ni sur les pouvoirs du Préfet. **Le Maire reste responsable de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sur le territoire de sa commune.**

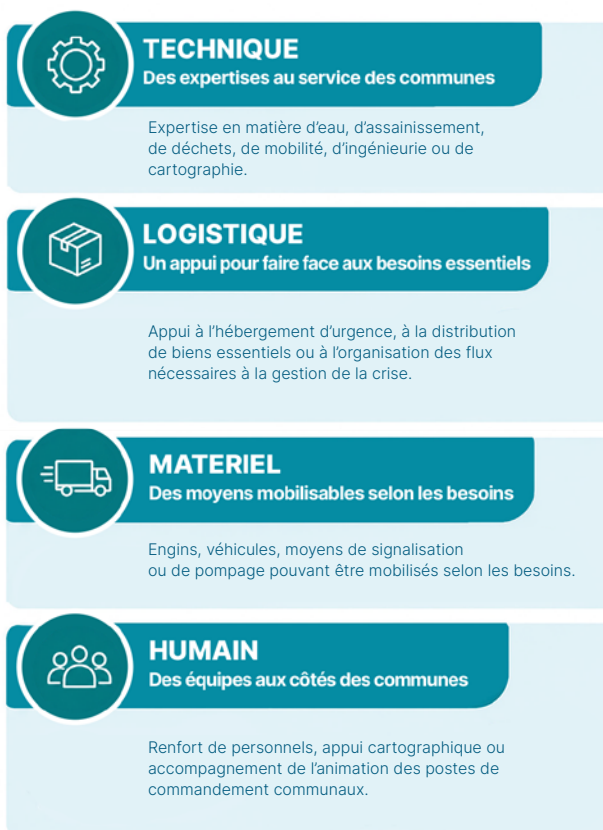
Lorsque la situation le requiert, le Préfet assure la direction des opérations de secours. La MEL, sur décision de son Président, intervient en appui et en coordination, notamment lorsque les besoins dépassent les capacités d'une seule commune ou nécessitent une mobilisation à l'échelle métropolitaine.

Son rôle est notamment de **permettre de partager une vision commune de la situation, identifier les besoins des communes, mobiliser les moyens disponibles sur le territoire, coordonner leur acheminement vers les communes qui en ont besoin et contribuer à la continuité et au rétablissement des services métropolitains essentiels.**

Le PMS constitue ainsi un échelon intermédiaire de gestion de crise, qui complète les organisations existantes sans se substituer aux responsabilités de chacun. **Il recense les enjeux, les risques et les moyens mobilisables en situation de crise sur le territoire. L'objectif est opérationnel : permettre aux communes et à la MEL de disposer d'informations actualisées et partagées pour faciliter la préparation et la gestion des crises.**

Les moyens métropolitains au service des communes

En cas de crise, la MEL pourra mettre à disposition des communes les compétences et les moyens dont elle dispose dans le cadre de ses missions.



Un dispositif construit avec les communes qui doit sans cesse s'actualiser

Le Plan métropolitain de sauvegarde est le résultat de deux années de travail partagé avec les communes. **Les 95 communes ont été associées à son élaboration**, notamment dans le cadre des conférences territoriales des maires, des réunions des directeurs généraux des services et des conférences métropolitaines des maires. **Cette démarche s'appuie notamment sur le réseau des référents communaux de sauvegarde, lancé fin 2024, qui rassemble aujourd'hui 111 référents représentant 92 communes.**

Ce réseau permet de partager les bonnes pratiques, d'accompagner l'actualisation des PCS et de préparer les exercices. L'adoption du PMS constitue une étape dans la construction d'une culture métropolitaine de la gestion de crise.

Pour être pleinement opérationnel, le dispositif doit être régulièrement actualisé et testé. **La MEL prévoit ainsi de poursuivre les exercices intercommunaux, les retours d'expérience et les actions de formation en lien avec les acteurs du territoire notamment la Préfecture et les communes.** Ces exercices doivent être notamment organisés à l'échelle des bassins de risques, afin de tester le caractère opérationnel de ce document de planification.

La MEL accompagne également les élus communaux dans la prise en main du dispositif, notamment à travers des formations consacrées à l'organisation d'une cellule de crise, à la communication de crise et aux mises en situation.

« Face aux crises, notre responsabilité est d'être prêts. Une inondation, un événement climatique majeur, une rupture de réseau ne s'arrêtent pas aux frontières d'une commune. Avec le Plan métropolitain de sauvegarde, nous faisons le choix de la solidarité entre nos 95 communes pour renforcer la résilience de notre territoire. Anticiper les risques, partager nos informations et nos moyens, être capables de nous mobiliser rapidement : c'est ainsi que nous protégerons nos habitants et assurerons la continuité des services essentiels. Une métropole résiliente, c'est une métropole qui se prépare aujourd'hui aux crises de demain. »

Eric Skyronka

Président de la Métropole Européenne de Lille

Se préparer face aux crises



LE PCS

- **Anticipe** la réponse opérationnelle de la commune afin d'assurer la protection de la population lors des crises
- **Formalise** les modalités de mobilisation et d'organisation des ressources communales
- **Obligatoire** pour les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques notamment (PPRI, PER, PPRT)

70 communes concernées par cette obligation à la MEL (2026)



LE PMS

- **Complémentaire** au PCS et à l'ORSEC
- **Coordonne les actions** intercommunales en cas de crise dépassant le périmètre communal
- **Formalise la solidarité** entre les communes par la mutualisation des capacités communales
- **Obligatoire** pour les EPCI dont une commune est soumise à PCS dans un délai de 5 ans

Soit au 26/11/2026 au plus tard

La MEL fait don de ses anciennes rames de tramway à la ville ukrainienne de Mykolaïv

■ Avec l'arrivée des nouvelles rames de tramway Citadis, dont la mise en service est prévue à l'automne 2026, la MEL engage le renouvellement progressif de son parc. À cette occasion, les 23 anciennes rames Breda seront cédées gratuitement à la ville ukrainienne de Mykolaïv afin de contribuer au maintien de son service de transports publics.

Une réponse concrète aux besoins de Mykolaïv

Depuis le début de la guerre, Mykolaïv fait face à d'importantes difficultés pour assurer la maintenance de son matériel roulant, notamment en raison des difficultés d'approvisionnement en pièces détachées, dont une partie provenait de Russie. Face à l'urgence humanitaire à laquelle est confrontée la population ukrainienne, **la MEL a souhaité répondre favorablement à la demande de la ville ukrainienne et a décidé d'inscrire cette opération dans le cadre de ses actions de coopération internationale et de solidarité avec l'Ukraine.**

Les rames concernées sont intégralement amorties depuis trois ans et devraient, à défaut d'une nouvelle utilisation, être démantelées. Leur cession à titre gratuit permet ainsi de leur offrir une seconde vie au bénéfice des habitants de Mykolaïv, tout en contribuant au maintien de leur service public de transports. Il s'agit par ailleurs de favoriser le réemploi du matériel roulant.

La ville de Mykolaïv organisera et prendra à sa charge l'acheminement des rames depuis le dépôt métropolitain jusqu'en Ukraine. Les cessions interviendront progressivement, au fur et à mesure du retrait des rames Breda du réseau métropolitain et de la mise en service des rames Citadis. La réforme des rames par Keolis Lille ilévia, ainsi que leur cession à la ville de Mykolaïv seront autorisées conformément aux délégations du Conseil métropolitain en vigueur.

Avec l'arrivée des nouvelles rames Citadis, la MEL franchira une nouvelle étape dans la modernisation de son réseau de tramway. **En donnant une seconde vie à une partie de son ancien matériel roulant, elle entend également faire de ce renouvellement une action concrète de coopération et de solidarité avec une collectivité ukrainienne confrontée aux conséquences de la guerre.**

« La coopération internationale et la solidarité européenne font partie de l'identité de la MEL. Elles ne sont pas des principes abstraits : elles prennent leur sens lorsqu'elles se traduisent par des actes. En offrant nos rames de tramway Mongy à l'Ukraine, nous faisons le choix de mettre un patrimoine, une expertise et des moyens métropolitains au service d'une coopération entre territoires européens. C'est le rôle d'une grande métropole européenne : ouvrir des ponts, faire vivre les liens entre les peuples et prendre sa part dans une Europe qui se construit aussi par la solidarité entre ses territoires. À travers ce don, la MEL affirme son soutien au peuple ukrainien et sa volonté de poursuivre une coopération internationale fondée sur les échanges, la solidarité et la confiance entre les territoires. »

Eric Skyronka

Président de la Métropole Européenne de Lille







CONTACTS PRESSE

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

